

LES FACTEURS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES DE LA CONSOLIDATION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE EN FRANCE

Gilles BAZIN¹

Introduction

Cette communication propose, dans une première partie, de retracer les grandes évolutions économiques de l'agriculture française depuis l'après-guerre afin de comprendre comment les exploitations agricoles ont conservé leur caractère familial, tout en réalisant une restructuration foncière et une capitalisation rapide permettant une forte croissance de la production et de la productivité de l'agriculture française.

Dans la seconde partie, nous examinerons les deux principaux facteurs sociaux et politiques de consolidation du modèle familial : l'organisation professionnelle ancienne, syndicale, coopérative et mutualiste des producteurs d'une part et d'autre part la mise en œuvre de politiques agricoles qui soutiennent depuis plus d'un siècle (au niveau national puis européen) le développement des exploitations paysannes les plus performantes.

Nous nous interrogerons dans la conclusion sur les spécificités du modèle de développement de la paysannerie française ainsi que sur les limites de sa reproduction dans des conditions historiques, socio-économiques et politiques différentes.

1 - Perspectives historiques et réalités actuelles de l'agriculture familiale en France

Le modèle familial « paysan » français vient de loin dans notre histoire puisqu'il existait déjà sous l'Ancien Régime. C'est la Révolution française de 1789 qui a consolidé ce modèle en réalisant une véritable réforme agraire qui a dépossédé les nobles et le clergé au profit de la paysannerie et de la bourgeoisie. Les politiques agricoles protectionnistes mises en œuvre dès la fin du 19^e siècle et confortées par la politique agricole commune (PAC) à partir de 1960

¹ (ndr) Professeur de politique agricole à AgroParisTech Département des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion, UFR Agriculture Comparée et Développement Agricole, e-mail : gilles.bazin@agroparistech.fr

sont pour une large part à l'origine du maintien et du développement de l'agriculture familiale française.

1.1 - Quelques caractéristiques de l'agriculture familiale française

La baisse de l'emploi agricole, l'agrandissement des exploitations et la substitution massive du travail par du capital représentent les évolutions déterminantes de l'agriculture française pendant ces 50 dernières années.

Ces évolutions sont impressionnantes (cf. tableau 1). En 50 ans, l'agriculture française perd 5 millions d'emplois et il en reste 1,1 million au dernier recensement en 2006 soit moins de 4 % de l'emploi total national. Le nombre d'exploitations est divisé par deux tous les 25 ans et il en reste 530 000 en 2006 de 52 hectares en moyenne. Par contre, la surface agricole utilisée (27,6 millions d'hectares) ne diminue que très faiblement car la majorité des terres laissées par les agriculteurs qui partent à la retraite et qui n'ont pas de successeurs sont reprises (par achat ou location) par ceux qui s'agrandissent.

Cette restructuration foncière est fondamentale pour comprendre le processus de développement de l'agriculture française. En 1950, chaque actif agricole cultivait 5 hectares, il en cultive aujourd'hui dix fois plus. Ce mouvement d'exode agricole et d'agrandissement foncier devrait se poursuivre (au rythme de 3% par an) et le Ministère de l'Agriculture prévoit environ 400 000 exploitations de 70 hectares de moyenne en 2015.

Ces exploitations de plus en plus grandes et capitalisées restent pour l'essentiel familiales. Le travail salarié ne représente que 25% du total (ce qui est également la moyenne européenne) dont 17% pour les salariés permanents et 8% pour les salariés saisonniers. C'est la proportion inverse de celle prévalant dans le reste de l'économie française. Le nombre de salariés permanents tend cependant à se stabiliser dans la période récente (1995-2005), alors que les actifs familiaux continuent leur décroissance au rythme de 3% par an.

Les exploitations « patronales » utilisant des salariés mais dont le chef d'exploitation est présent, dirige et participe aux travaux, sont moins de 10% du total. C'est dans les productions où certaines tâches sont peu mécanisées, arboricoles, maraîchères et viticoles notamment, que l'on trouve le plus d'emplois salariés, mais le salariat se développe également dans les grandes exploitations céréalières et d'élevage.

Les exploitations de type « capitaliste » qui se caractérisent par l'emploi de nombreux salariés et la séparation entre le possesseur du capital et le responsable de l'exploitation est un phénomène très rare en France, qui n'existe pratiquement que dans les appellations prestigieuses viticoles. La faible rentabilité du capital immobilisé en agriculture est une des causes essentielles qui explique le manque d'intérêt des investisseurs extérieurs, ce qui renforce son caractère familial et patrimonial. En effet, l'importance des capitaux immobilisés (plus de 200 000 euros par exploitation à l'installation) et leur faible rentabilité, nécessitent de mettre en valeur un patrimoine transmis, au moins pour partie, à moindre coût par la famille, ce qui permet de réduire d'autant le coût d'installation du jeune agriculteur. Ainsi plus de 80% des jeunes agriculteurs qui s'installent en France sont issus d'une famille d'agriculteurs et les installations hors cadre familial restent difficiles et leurs résultats aléatoires.

Il s'agit donc d'une activité qui repose essentiellement sur le ménage agricole puisque les chefs d'exploitation représentent 57% du travail agricole, les conjoints 11% et les aides familiaux 5%. Aujourd'hui une exploitation agricole n'utilise que 1,5 travailleur en moyenne et près de la moitié des exploitants travaillent seuls sur leur exploitation. Les conjoints travaillent de plus en plus à l'extérieur (c'est le cas d'un tiers des femmes d'exploitants). La double activité des chefs d'exploitations représente un pourcentage stable dans le temps, de l'ordre de 20%. Ainsi 40% des familles d'agriculteurs perçoivent des revenus extérieurs salariés qui contribuent le plus souvent à la bonne marche de l'exploitation. En 2003, une enquête fiscale montrait que les revenus non agricoles représentaient 47% du revenu total des ménages agricoles (Agreste 2005).

Certes, les formes sociétaires de production se développent et représentent aujourd'hui un quart des exploitations. Mais la plupart d'entre elles, que ce soient les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ou les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), ne sont que la mise en forme juridique, pour des raisons sociales ou fiscales, du collectif de travail familial.

L'aspect familial de l'entreprise agricole française se traduit également par la propriété familiale des moyens de production. La moitié de la surface agricole française est possédée par les agriculteurs. Le capital d'exploitation est personnel (emprunté à hauteur de 30% environ). Les agriculteurs disposent des fruits de leur travail en vendant leurs produits sur les marchés de leur choix (au moins en théorie). Il s'agit donc d'une agriculture constituée, dans

la grande majorité des cas par des exploitations individuelles à responsabilité personnelle de l'exploitant et de sa famille, intégrées aux marchés agricoles et agro-alimentaires, hautement capitalisées et fortement productives. Comment ont-elles pu se développer et quels sont leurs résultats économiques ?

Tableau 1. Évolution de l'agriculture française 1955 – 1970 – 1988 – 2000 – 2006

Structures, emploi, productions

	1955	1970	1988	2000	2006
Surface agricole (millions d'hectares)	33	31,5	28,6	27,8	27,6
Moyenne par exploitation	15 ha	21 ha	28 ha	42 ha	52 ha
Nombre d'exploitations	2,2 millions	1,5 millions	1 000 000	660 000	530 000
Actifs agricoles	6,1 millions	3,8 millions	2 millions	1,3 million	1,10 million
% des actifs totaux	27 %	14 %	6 %	4,5 %	3,8%
PRODUCTIONS					
Blé tendre (millions de tonnes)	10,4 MT	14,4 MT	31,4 MT	36,1 MT	37,6 MT
Rendement blé (quintaux/ha)	25 qtx/ha	45 qtx/ha	66 qtx/ha	75 qtx/ha	78 qtx/ha
Orge (millions tonnes)	2,7 MT	9,4 MT	11 MT	10,6 MT	10,5 MT
Maïs (millions tonnes)	1,1 MT	5,7 MT	14 MT	17 MT	13 MT
Oléagineux (millions tonnes)	0,1 MT	0,7 MT	5 MT	5 MT	5,6 MT
Lait (millions hectolitres)	178 Mhl	212 Mhl (253 Mhl en 84)	223 Mhl	226 Mhl	227 Mhl
Viande bovine (tonnes)	900 000 T	1 200 000 T	1 910 000 T	1 760 000 T	1 740 000 T
Viande porcine (tonnes)	400 000 T	1 000 000 T	1 730 000 T	2 310 000 T	2 300 000 T
Viande volaille (tonnes)	300 000 T	640 000 T	1 870 000 T	2 300 000 T	1 770 000 T
Vin (millions hectolitres)	60 M hl	70 M hl	65 M hl	56 M hl	54 M hl
Valeur ajoutée agricole/PIB	11 %	7 %	3 %	2 %	1,9 %
Excédent de la balance agroalimentaire (milliards d'euros courants)	- 1,5	0	+7,9	+9,3	+8,5

1.2 - L'importance des disparités économiques existant entre les exploitations familiales

La modernisation des exploitations familiales qui a permis à la France de devenir le premier producteur européen (avec 20% de la production européenne) et le second exportateur mondial avec 42 milliards d'euros d'exportations agro-alimentaires en 2006, a été fortement couplée avec la croissance générale de l'économie française. Les surplus d'emplois agricoles ont été absorbés par le reste de l'économie jusqu'aux années 1980. Ce développement des exploitations a cependant été inégal selon les régions, les systèmes de production et la dimension des exploitations, reproduisant des disparités de revenu et de développement agricole importantes.

Les 530 000 exploitations existant en 2006 recouvrent en fait des réalités productives, économiques et sociales fort disparates. Certes, en moyenne, les revenus agricoles et le niveau de vie des agriculteurs se rapprochent de ceux des autres catégories professionnelles. Mais le monde agricole est très hétérogène. Les inégalités de revenus et de conditions de vie selon les productions pratiquées, la dimension économique de l'exploitation et la région peuvent être très fortes. Ainsi en 2005 les 347 000 exploitations « professionnelles » de 75 hectares de moyenne concentraient 95% de la SAU et du chiffre d'affaires de l'agriculture, alors qu'à l'autre pôle 36% des exploitations dites « non professionnelles » de 9 hectares en moyenne, n'en réalisaient que 5% environ¹. En moyenne triennale 2002, la moitié des actifs des exploitations professionnelles obtenaient un revenu supérieur à 16 500 euros (médiane) et un quart à 25 400 euros. À l'autre extrémité, le quart le moins bien rémunéré avait un revenu inférieur à 9 000 euros. Un tiers des actifs familiaux des exploitations professionnelles étaient rémunérés en dessous du niveau du salaire minimum (Chassard, 2007). Les disparités régionales de revenu sont très fortes puisque la moyenne de revenu par exploitation va de 1 à 8 entre les dix départements les plus riches et les dix les plus pauvres.

2 - L'organisation professionnelle des agriculteurs et la consolidation du modèle familial

2.1 - L'union fait la force : les agriculteurs acteurs de leur mutation

Les micro-entreprises que sont les exploitations familiales ont très tôt senti (dès la fin du 19^e siècle) le besoin de se regrouper afin de se doter d'outils de développement économiques et financiers propres et d'organiser leurs relations avec l'État et les autres catégories sociales

¹ Une exploitation est dite « professionnelle » lorsqu'elle dégage une marge brute standard équivalente à 8 unités de dimension économique européenne et emploie plus de trois quarts d'UTA. Elles sont 347 000 en 2005.

(notamment leurs clients et leurs1 fournisseurs). Ces organismes prirent le plus couramment des formes syndicales ou des formes coopératives et mutualistes qui comptent aujourd'hui dans le monde économique et politique français : Crédit Agricole, Mutualité Sociale Agricole, Assurances agricoles, Coopération agricole, Syndicalisme agricole... Il en résulte un réseau complexe d'organisations agricoles qui assurent des fonctions diverses de l'échelon local à l'échelon départemental et national :

- **fonctions économiques et sociales** (acheter, vendre, transformer pour le compte des agriculteurs, leur fournir des services, gérer des intérêts communs)
- **fonctions éducatives** (formation, vulgarisation et développement)
- **définition et mise en œuvre de la politique agricole en collaboration avec les pouvoirs publics** (cogestion de certaines politiques agricoles et rôle des interprofessions dans la gestion des marchés)
- **représentation et pressions politiques** (rôle du syndicalisme agricole particulièrement puissant en France où trois agriculteurs sur quatre sont syndiqués).

Sans développer le fonctionnement de toutes ces organisations professionnelles agricoles, nous présenterons les chambres d'agriculture dont le rôle dans le développement agricole et rural est essentiel.

2.2 - Les chambres d'agriculture

Créées en 1924 dans chaque département, elles sont des établissements publics représentant les intérêts agricoles de leur circonscription auprès des pouvoirs publics. Elles sont dirigées par un conseil d'administration comprenant des représentants élus des exploitants agricoles, des aides familiaux, des salariés agricoles et d'organismes agricoles, des propriétaires fonciers ainsi que des organisations professionnelles agricoles. Les chambres départementales (95) et régionales (21) sont coiffées à l'échelon national par l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) qui organise des débats et livre des arbitrages qu'elle défend ensuite dans les instances nationales et européennes chargées de l'élaboration des politiques agricoles. Cet ensemble comprend 4 200 élus et 8 000 salariés et gère un budget de 600 millions d'euros) dont la moitié est assurée par des soutiens publics.

Les chambres d'agriculture jouent un rôle essentiel dans le développement des exploitations au niveau local et départemental. Leurs ingénieurs et techniciens sont notamment chargés depuis 1966 d'appliquer les politiques de développement agricole sur le terrain sous le contrôle et en concertation avec les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) représentant l'État. Elles ont créé de nombreux services (juridique, foncier, aménagement rural, vulgarisation, formation...) conformément à leurs missions. Les plus connus sont les services d'utilité agricole de développement (SUAD), les établissements départementaux d'élevage (EDE) et les centres d'économie rurale. Elles sont relayées au niveau local par une multitude d'associations d'agriculteurs : groupes de développement agricole (GDA), centres d'études techniques agricoles (CETA), centres d'information et de vulgarisation pour l'agriculture (CIVAM)... disposant de techniciens souvent mis à disposition par les chambres d'agriculture. La répartition de l'activité des chambres d'agriculture par fonction indique que plus de la moitié de leur activité concerne le conseil, l'expertise et l'animation, 14% la recherche-expérimentation, 14% la formation, 11% le contrôle technique et 6% les études.

Les chambres d'agriculture se doivent d'élaborer des programmes pluriannuels de développement agricole afin de coordonner l'ensemble des actions au niveau départemental et de bénéficier de financements nationaux dispensés notamment par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ce réseau impressionnant ne touche pas au même degré toutes les catégories d'agriculteurs. L'une des difficultés du développement d'exploitations familiales de dimensions et de productions très variées, réside en effet dans l'adaptation du conseil à la réalité des problèmes de chacun. Les petites exploitations, parfois jugées marginales (ou sans avenir) par les organisations professionnelles agricoles, sont les moins touchées par les organismes de développement.

2.3 - L'organisation économique des producteurs

Parmi les organisations professionnelles déterminantes dans l'évolution économique des exploitations familiales, il faut signaler :

- Les organisations de producteurs qui cherchent à réduire les investissements et les coûts d'utilisation des matériels agricoles en se regroupant pour leur achat. 13 000 coopératives d'utilisation des matériels agricoles (CUMA) existent aujourd'hui dans la plupart des

régions françaises. La politique agricole soutient leurs investissements avec des prêts bonifiés à 3%.

- Les organisations locales ou régionales de mise en marché, type groupements de producteurs, qui cherchent à contractualiser les relations entre les exploitants et les commerçants ou les industriels. Moyennant le respect de normes de qualité, les groupements de producteurs cherchent à se garantir des débouchés et des niveaux de prix minima.
- Les offices interprofessionnels par produits réunissent l'administration et les professionnels des filières concernées afin de gérer les marchés au niveau national et notamment d'appliquer les mécanismes communautaires d'intervention sur ces marchés.
- Les coopératives agricoles d'approvisionnement en inputs, de collecte et de transformation des produits agricoles qui sont devenues depuis un siècle des acteurs incontournables du développement de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire. 3 500 coopératives agricoles réalisent un chiffre d'affaires de 77 milliards d'euros en 2005 environ 40% du chiffre d'affaires total du secteur agro-alimentaire français. Neuf exploitations sur dix sont adhérentes d'une coopérative. Les coopératives se concentrent en se regroupant afin d'affronter la concurrence des multinationales de l'agro-alimentaire. On compte aujourd'hui 16 groupes coopératifs dans les 40 premiers groupes français agro-alimentaires de dimension internationale et les 2/3 du chiffre d'affaires de la coopération sont réalisés par moins de 10% des entreprises. Le gigantisme des structures et l'éloignement des centres de décision sont d'ailleurs les principales critiques portées par les producteurs à l'égard de leurs coopératives.
- L'organisation des filières de qualité des produits (appellation d'origine contrôlée, labels, agriculture biologique...) qui concernent aujourd'hui environ 130 000 exploitations et un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 milliards d'euros. Ces signes de qualité, gérés par les producteurs sous le contrôle de l'administration, permettent généralement de mieux rémunérer les produits alimentaires haut de gamme.

Les organisations professionnelles agricoles ont donc su se doter d'outils de développement puissants dans de nombreux domaines de la vie économique qui n'étaient pas à priori de leurs compétences (crédit, assurances, transformation des produits...). Elles n'ont cependant pas été jusqu'au bout de leur logique de contrôle de l'aval des filières en ne prévoyant pas le

spectaculaire développement de la grande distribution en France à partir des années 60. Aujourd'hui 5 centrales d'achat contrôlent les 2/3 de la consommation alimentaire des français (soit un chiffre d'affaires de 76 milliards d'euros). La grande distribution pèse sur les prix payés aux producteurs du fait du rapport de force qui est en défaveur des producteurs agricoles et des industriels de l'agro-alimentaire.

3 - Le rôle des politiques agricoles dans le développement de l'agriculture familiale

3.1 - L'intervention publique en agriculture est une réalité ancienne en France

On rappellera brièvement que l'intervention de l'État français en agriculture ne date ni du traité de Rome instituant la politique agricole commune (1957) ni des lois d'orientation de 1960 et 1962. Ainsi les taxes aux importations des produits agricoles en provenance des pays neufs instaurées par Méline dès 1884, ont permis à la France de conserver à l'abri de la concurrence, une paysannerie nombreuse jusqu'à l'après-guerre (elle représente 30% de la population active en 1946). L'intervention sur les marchés des produits agricoles avec stockage et prix garantis date de 1936 avec l'office du blé et de 1953 pour le lait et la viande bovine. On sous-estime généralement la portée du statut du fermage (Tanguy-Prigent, 1946) qui prend le parti de garantir le droit d'exploitation, en limitant considérablement le droit de propriété. La conséquence en a été un prix des fermages et de la terre parmi les plus bas d'Europe qui ne pouvait que faciliter la restructuration foncière et l'investissement agricole. De même le soutien de l'État au développement des outils coopératifs et mutualistes (avec la Caisse Nationale du Crédit Agricole notamment) depuis le début du siècle a fortement appuyé le développement du secteur agricole et agro-alimentaire, sans oublier la recherche agronomique, priorité d'après-guerre.

Cependant, la plupart des interventions des pouvoirs publics cherchaient davantage à répondre à des crises conjoncturelles qu'à mettre en œuvre un véritable projet de développement de l'agriculture française. Ce sont les lois d'orientation agricoles françaises de 1960 et 1962 qui marquent la volonté politique et professionnelle de promouvoir un projet de développement de l'agriculture française fondé sur la modernisation et la restructuration des exploitations familiales. Développement des exploitations qui ne sera pas orienté uniquement par les lois du marché mais également par la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'accumulation du

capital et à l'agrandissement foncier dans les exploitations moyennes, dont de nombreux outils sont encore fonctionnels aujourd'hui.

Politique agricole et restructuration des exploitations familiales : le modèle des trois agricultures.

En déconnectant l'agriculture européenne des marchés mondiaux, en abritant les exploitations agricoles derrière les « filets de sécurité » représentés par des garanties de prix minimum, les organisations communes de marché mises en place à partir de 1960 par la PAC, ont représenté une formidable assurance contre les risques liés aux fluctuations brutales des prix qui caractérisent les marchés agricoles. Les agriculteurs pouvaient produire sans se soucier des débouchés, ni des coûts induits par l'écoulement de leurs productions. Ce type de politique qui réunissait des conditions optimales pour atteindre l'autosuffisance alimentaire à l'échelle de l'Europe, a posé des problèmes politiques et financiers redoutables dès que celle-ci a été dépassée.

L'agriculture française a particulièrement profité de ces mécanismes de soutien. On peut distinguer schématiquement quatre grandes phases dans sa croissance depuis l'après guerre :

- dans la première phase, il s'agit de restaurer l'autonomie alimentaire du pays dans les grands produits (céréales, produits laitiers, viandes, œufs, légumes et pommes de terre...), ce, qui est atteint dès le milieu des années 1950 ;
- dans une seconde phase, qui correspond à la construction communautaire, il s'agira de développer les exportations vers le reste de l'Europe, afin d'équilibrer la balance commerciale agro-alimentaire, objectif atteint au milieu des années 1970 lorsque la balance agro-alimentaire française devient structurellement excédentaire ;
- dans la troisième phase, il s'agit de faire de la France un pays qui compte parmi les exportateurs mondiaux de produits agricoles et agro-alimentaires. Objectif atteint à la fin des années 1980, lorsque la France devient le second exportateur mondial derrière les États Unis, avec cependant un excédent agro-alimentaire qui tend à stagner depuis quelques années autour de 9 milliards d'euros ;
- nous entrons dans une quatrième phase avec la nouvelle loi d'orientation agricole de 1999 où la croissance des volumes n'est plus l'objectif prioritaire principal mais où l'on demande aux agriculteurs de répondre à un certain nombre de finalités économiques,

sociales et écologiques, sinon nouvelles, du moins en rupture avec la logique productiviste antérieure.

Les outils accompagnant cette évolution (qui se caractérise par un volume global de production multiplié par 4 en 50 années avec un nombre d'actifs divisé par 6, soit une multiplication par plus de 20 de la productivité du travail agricole) sont remarquables par leur permanence, malgré les réformes successives de la PAC.

Le soutien des prix agricoles, la régulation des marchés et la politique des structures¹ sont les trois piliers qui d'abord, au niveau français puis à l'échelon communautaire, vont assurer le développement du modèle agricole dit des « trois agricultures » dont l'objectif est d'accélérer le transfert des moyens de production vers les exploitations familiales en croissance.

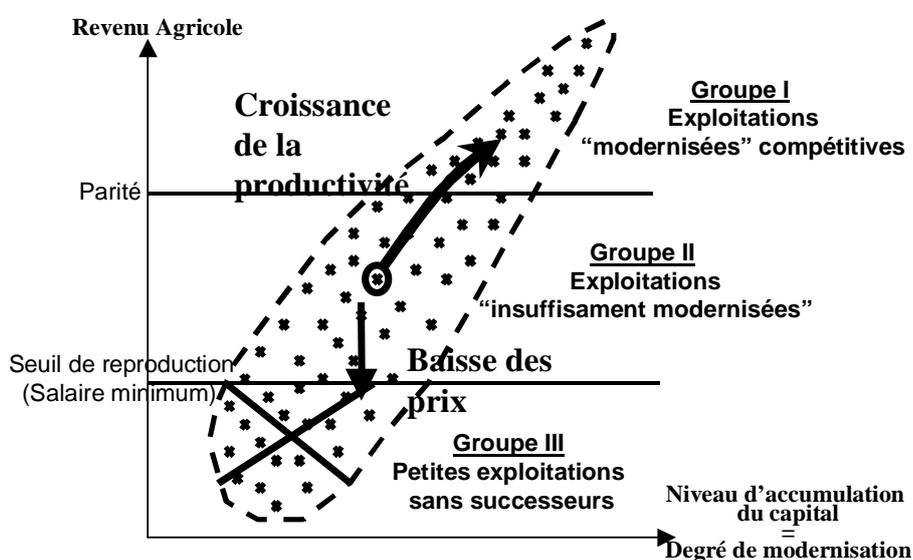
Ce modèle de croissance, schématisé page suivante (Kroll, 1990), distingue une première agriculture constituée d'exploitations de dimension économique suffisante pour que les prix agricoles leur assurent un niveau de revenu suffisamment élevé pour leur permettre d'investir et d'agrandir les exploitations, afin de conserver leur compétitivité en terme de productivité du travail agricole et de coût de production. À l'autre pôle, on peut distinguer une agriculture constituée d'exploitations de petites dimensions, tenues par des agriculteurs âgés, souvent sans successeurs, non viables à terme car le niveau de revenu ne permet pas à la fois de faire vivre le ménage et d'investir sur l'exploitation. Entre ces deux pôles existe un ensemble d'exploitations moyennes, ayant des difficultés à suivre le rythme d'accumulation du capital des plus productives, mais qui disposent de fortes potentialités d'augmentation de leur productivité du travail, pour peu que les pouvoirs publics soutiennent leur investissement et leur agrandissement foncier.

La politique des structures va chercher à accélérer la disparition des exploitations faiblement compétitives en mettant en œuvre une politique de cessation d'activité des exploitants âgés (depuis la mise en œuvre de l'indemnité viagère de départ en 1962 jusqu'au dispositif de préretraite de 1992, plus de 1,2 million d'exploitants ont bénéficié de ces mesures libérant plus de 15 millions d'hectares dont les deux tiers ont été à l'agrandissement des exploitations

¹ Par politiques des structures on entend les dispositifs qui touchent aux moyens de production de l'agriculture : l'emploi (soutiens à l'installation des jeunes et à la cessation d'activité des exploitants âgés), le capital d'exploitation (soutiens à l'investissement), le foncier (facilitation des transferts fonciers vers les exploitations en croissance). Les politiques des structures sont des politiques sélectives de soutien au développement de certaines catégories d'exploitations vers lesquelles on cherche à orienter le capital et le foncier.

restantes). L'objectif de l'intervention foncière avec les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) est d'assurer le transfert des terres libérées vers les exploitations moyennes. L'intervention sélective des pouvoirs publics qui ne donnent pas de soutiens à l'investissement en dessous d'une surface minimale dans le cas de l'installation ou en dessous d'un revenu minimum dans le cas des plans de développement, devait permettre aux seules exploitations moyennes de rattraper le peloton de tête. Les promoteurs de cette politique pensaient que lorsqu'il ne restera plus d'exploitations non viables et que les exploitations moyennes seront devenues compétitives, on pourra considérer que la restructuration agricole sera terminée. Les trois agricultures auront été réduites à un noyau d'exploitations viables et reproductibles, intégrées paritairement dans la société et adaptées à l'évolution des marchés agricoles. Le modèle de modernisation des exploitations avait donc pour objectif d'aboutir à une stabilisation des structures agricoles à terme, mais c'était sans compter sur les effets de la baisse tendancielle des prix agricoles.

Le modèle de restructuration et de modernisation des exploitations familiales



En fait, la baisse des prix agricoles en francs constants (variable selon les produits mais qui s'élève à 60% en moyenne depuis 1970) tend à ramener sans cesse en dessous de la limite de la viabilité économique, les exploitations dont le rythme d'accumulation et d'augmentation de la productivité du travail a été inférieur à la baisse des prix. Les exploitations qui ne peuvent suivre le rythme d'accumulation imposé par la baisse des prix agricoles, tendent à se paupériser et à vivre en consommant leur capital jusqu'à leur disparition. Ainsi est assurée la paupérisation continue d'une frange d'agriculteurs qui alimentera la restructuration foncière future et reproduira de ce fait le modèle des trois agricultures. **Accumuler ou disparaître reste au cœur des mécanismes de croissance des exploitations dans notre agriculture familiale.** Tous les travaux portant sur la simulation des effets des baisses des prix agricoles sur les revenus des exploitations, imposées par les réformes successives de la PAC, montrent que l'agrandissement et l'augmentation des rendements restent les moyens les plus sûrs d'effacer les baisses des revenus qui en résultent. (Blanc et al, 2000). Les alternatives possibles de développement des exploitations ont longtemps été peu soutenues par les politiques agricoles et, encore aujourd'hui, malgré les discours sur la valorisation de la

diversité et de la multifonctionnalité des exploitations, force est de constater que ces mesures, dites de développement rural, ne concernent qu'une part minime des soutiens publics¹.

Un tel modèle de croissance qui reproduit indéfiniment des familles paysannes en voie de marginalisation économique, est-il encore compatible avec la situation économique et sociale qui prévaut en France depuis une trentaine d'années ? Entre 1980 et 2000, l'agriculture a perdu la moitié de ses travailleurs soit 1 200 000 actifs équivalents à 900 000 emplois à temps plein (UTA), alors que le nombre de chômeurs dans l'économie passait de 1,3 à 2,5 millions dans la même période. Cela ne signifie pas que les actifs qui ont quitté l'agriculture sont devenus chômeurs (les trois quarts ont pris leur retraite) mais que des postes de travail ont été supprimés dans ce secteur, alors que leur maintien pour partie, avec une politique agricole et une répartition des aides différentes, aurait pu limiter la croissance du chômage. Si la restructuration était nécessaire dans la conjoncture des trente glorieuses (1945-1975) pour affronter la concurrence européenne, le discours qui justifie la poursuite du processus par le nécessaire alignement des niveaux de compétitivité sur les marchés mondiaux (céréaliers notamment) ne saurait masquer le fait que cette compétitivité est largement artificielle, car soutenue par les aides compensatoires de la PAC au niveau interne et par les restitutions aux exportations au niveau externe.

4 - Quelles perspectives de développement pour les exploitations familiales françaises ?

L'essoufflement du modèle de développement agricole français² dominant et la contestation croissante de ses effets négatifs sur l'environnement et sur la qualité des produits alimentaires, ont entraîné une accélération de la prise de conscience de la nécessité d'une réforme de la politique agricole française à la fin des années 90. La logique de la restructuration exposée précédemment ne peut en effet permettre l'existence que d'une minorité de grandes exploitations à terme (150 000 ?) concentrant l'essentiel des moyens de production et des aides publiques, alors que de nombreux producteurs, sur des exploitations de dimensions réduites et/ou dans des régions difficiles, cherchent à viabiliser leurs systèmes de production

¹ Les mesures de développement rural qui regroupent les soutiens à l'installation, à l'investissement, à l'agri-environnement et à la compensation des handicaps naturels représentent environ 2,7 milliards d'euros en 2007, soit 20% de l'ensemble des soutiens publics à l'agriculture productive qui se montent à 13,5 milliards d'euros.

² Le fait que la valeur ajoutée brute produite par l'agriculture française stagne autour de 35 milliards d'euros (avec les aides directes PAC) depuis 10 années, est une des limites du modèle qui ne peut accroître la part de chacun qu'en réduisant le nombre d'agriculteurs

en dehors des schémas de croissance dominants et en bénéficiant le plus souvent de soutiens réduits.

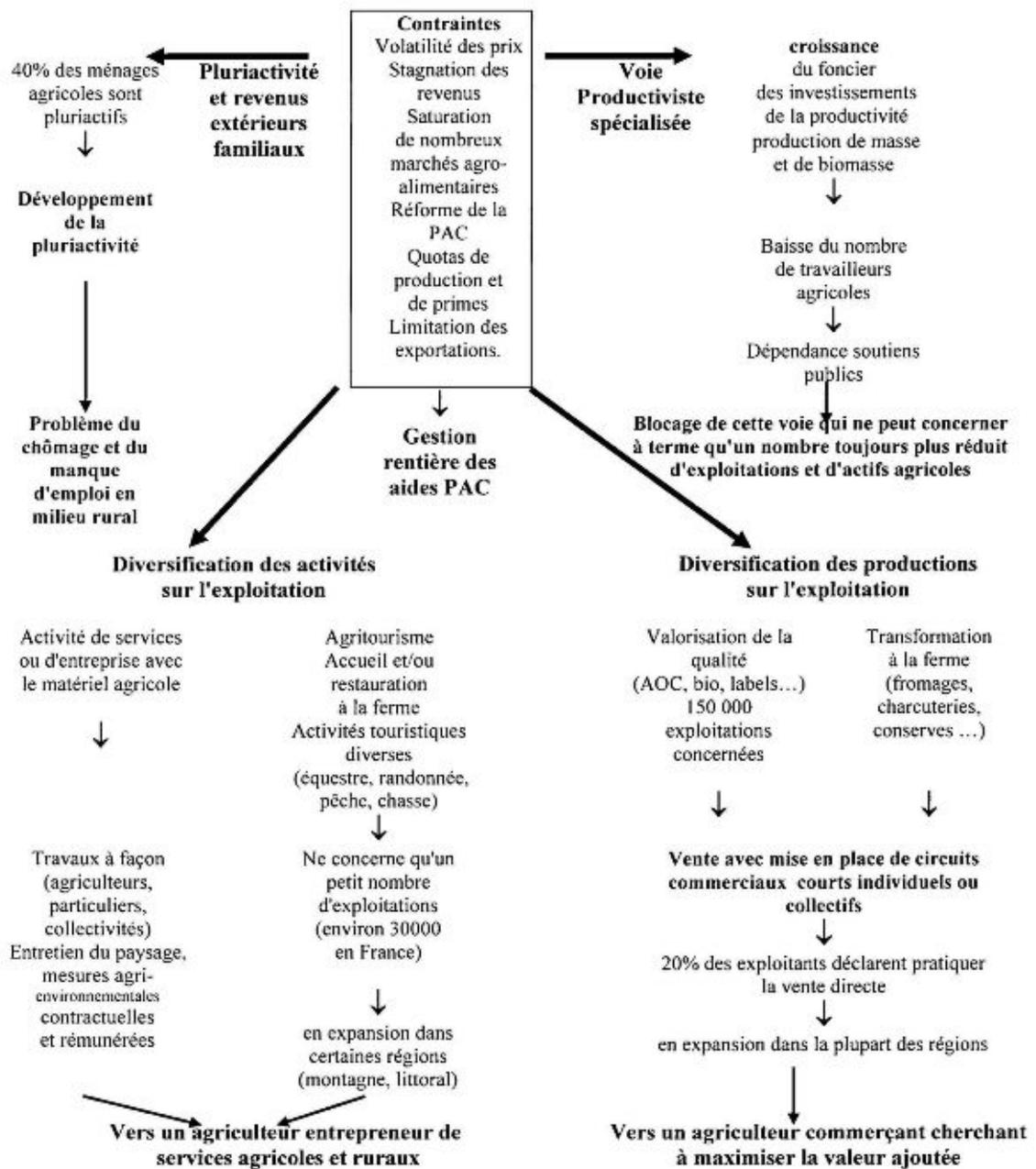
Le schéma suivant montre quelques voies différenciées de développement des exploitations françaises. Ces voies sont déjà mises en pratique par de nombreuses exploitations qui recherchent et expérimentent de nouvelles solutions face aux contraintes de plus en plus fortes qui limitent le développement actuel des exploitations (volatilité des prix et saturation de certains marchés, quotas de production et de primes...). Souvent situées dans des situations naturelles ou structurelles difficiles, ces exploitations sont contraintes de suivre des voies de développement différentes pour survivre. Les solutions trouvées, plus ou moins originales, sont majoritairement fondées sur la valorisation des patrimoines et des ressources locales, qu'elles soient productives, touristiques, environnementales ou culturelles. Ces expériences à l'initiative des agriculteurs et de leurs associations restent insuffisamment soutenues par les politiques de développement agricole et rural qu'il s'agit de renforcer dans ces directions.

Les alternatives au modèle productiviste dominant sont fondées sur la diversification des productions et des activités et le renforcement des soutiens à la multifonctionnalité de l'agriculture française : valorisation de la qualité, transformation à la ferme ou dans de petits ateliers avec vente directe individuelle ou collective, pluriactivité des ménages agricoles, rémunération d'activités de services marchands (agritourisme...) ou non marchands (agri-environnement...). Cet ensemble d'activités permet déjà de viabiliser des exploitations petites et moyennes dans l'ensemble de l'Union Européenne et particulièrement dans les régions économiquement les plus marginalisées (G. Bazin, B. Roux, 1992).

Il ne faut cependant pas mythifier les possibilités de développement offertes par la diversification des productions et des activités de l'agriculture et par la reconnaissance marchande de ses fonctions environnementales. Ces activités auront besoin, pour leur développement, d'une politique agricole profondément renouvelée où les soutiens publics ne seront plus distribués majoritairement en proportion de la superficie et du nombre de têtes de bétail. Le développement d'une agriculture multifonctionnelle et durable passe également par une politique territoriale et rurale davantage différenciée en fonction des régions et des catégories paysannes que l'on souhaite maintenir.

Quelles voies de développement possibles pour les exploitations familiales françaises ?

Diminution prévue de 3% par an (400 000 exploitations en 2015)



Ces voies ne sont pas exclusives et peuvent être combinées selon les opportunités qui se présentent à l'exploitant et à sa famille dans le contexte régional

Ces voies ne sont pas exclusives et peuvent être combinées selon les opportunités qui se présentent à l'exploitant et à sa famille dans le contexte régional.

Conclusion

L'organisation professionnelle des producteurs agricoles et le soutien des politiques agricoles, appliquées depuis plus d'un siècle au niveau français puis communautaire, sont au cœur du processus de développement des exploitations familiales. L'exemple de l'agriculture française montre que les exploitations familiales ne sont pas intrinsèquement plus fragiles ou moins productives que les exploitations de type capitalistes qui ne se sont développées que là où la terre et le travail étaient bon marché.

Cependant, les capacités de développement des exploitations familiales, en France comme ailleurs, dépendent étroitement du niveau des revenus agricoles qui détermine les capacités d'investissement et d'endettement à terme. Pour assurer ce développement dans les meilleures conditions, des soutiens publics à l'agriculture familiale sont indispensables pour au moins deux raisons : l'instabilité des marchés agricoles qui fragilise les producteurs et la faiblesse de la rentabilité du capital en agriculture qui limite les possibilités d'investissement.

La protection des marchés agricoles et la limitation des fluctuations des prix d'une part, les soutiens aux investissements agricoles individuels et collectifs d'autre part, sont les deux

piliers permettant de limiter l'instabilité économique des producteurs et d'assurer leur développement. Mais ces politiques sont onéreuses et de plus en plus difficiles à mettre en œuvre dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce qui limite ce type de soutien.

La voie suivie par l'agriculture française sans être ni universelle ni exclusive (notamment parce que le niveau de soutien assuré par la PAC restera un privilège de pays riche) montre cependant les capacités très importantes de développement auxquelles peut prétendre une économie paysanne intégrée au marché, pour peu que les conditions économiques et politiques de sa croissance soient réunies. Cet exemple montre que, au-delà des objectifs techniques et économiques, toute politique agricole est également un arbitrage entre les intérêts des différentes catégories qui composent la société (voir à ce sujet l'analyse de M. Mazoyer et L. Roudard, 1997). Toute politique foncière (d'affectation des terres ou de limitation des loyers) passe par un arbitrage entre les intérêts des propriétaires et des paysans. Toute politique de prix agricole représente un arbitrage entre les intérêts des agriculteurs et ceux des industriels et des consommateurs. Toute politique de soutien à l'agriculture par des subventions ou des crédits bonifiés est un arbitrage entre les catégories d'exploitation et les régions qui en bénéficient et celles qui en sont exclues. En particulier, une politique de développement agricole peut réduire ou au contraire aggraver les inégalités entre exploitations et entre régions. Les choix en matière de politique agricole faits par chaque État en soutenant telle ou telle structure de propriété, tel ou tel type d'exploitations (grandes propriétés et exploitations capitalistes ou propriétés paysannes et associations de producteurs par exemple) représentent donc des enjeux économiques, politiques et sociaux majeurs pour l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

Bazin G. (2007). Politique commune à l'Est. Premiers résultats. *Le courrier des pays de l'Est* 1063. La documentation Française, Paris.

Bazin G., Roux B. (1992), *Les facteurs de résistance à la marginalisation dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes communautaires*. Commission des Communautés Européennes, DGVI, Bruxelles.

Bazin G. (2003), La Politique Agricole Commune contre la multifonctionnalité. *Économie rurale* n° 273.

Blanc., Mathurin J., Blogowski A, Debaud M. (2000), Les conséquences de l'accord de Berlin pour l'agriculture française, *Notes et études économiques* n° 11.

Chassard M., Chevalier B. (2007), Un large éventail de revenus agricoles *Agreste*, Cahiers n° 2

Chatellier V., Bazin G., Waversky P. (2004), Les exploitations agricoles non professionnelles en 2000. *Agreste* n° 2.

Cochet H., Devienne S. (2006), Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale, *Cahiers Agricultures*, vol 15, n° 6.

Desriers M. (2007), L'agriculture française depuis 50 ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique. *Agreste*, Cahiers n° 2.

INSEE (2007), *L'agriculture : nouveaux défis*. Références, Paris 2007

Kroll J.C. (1990), *Agriculture : changer de politique*. Syros, Paris.

Kroll J.C. (2005), *Les politiques actuelles permettent-elles d'atteindre un développement durable en agriculture ?*. Académie d'Agriculture de France 15 juin 2005.

Loyat J. et Petit Y (2007), *La politique agricole commune : un enjeu de société*. La Documentation française, Paris.

Mazoyer M., Roudart L. (1997), *Histoire des agricultures du monde*. Éditions du Seuil, Paris.